

NOM :

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
SPECIFIQUE FLEURET

1 - Dans une attaque composée, l'adversaire a droit à la riposte :

- s'il trouve le fer dans une des feintes
- s'il pare la phase finale de l'attaque uniquement
- s'il fait tomber l'attaque dans le vide en reculant

2 - L'attaqué seul est touché :

- s'il réussit une parade et riposte
- si, dans une attaque composée, il fait un arrêt sur la finale de l'attaque
- si, au lieu de parer, il essaye d'esquiver, mais sans y réussir

3 - Une touche qui arrive en surface non valable :

- n'arrête pas la phrase d'arme
- n'est pas comptée comme touche valable, mais arrête la phrase d'arme et annule toute touche portée ensuite
- n'est pas comptée valable, mais a pour conséquence de remettre les tireurs en garde à leur ligne

4 - Si, en cherchant le fer adverse pour l'écartier, l'attaquant ne le trouve pas :

- il garde la priorité s'il fait une fente en même temps qu'il cherche le fer
- il garde la priorité
- la priorité passe à l'adversaire

5 - L'attaquant seul est touché :

- ne trouvant pas le fer, l'attaqué fait une riposte simple directe.
- dans une attaque composée, s'il est arrêté avec un temps d'escrime avant son action finale
- après la parade riposte, qui ne touche pas, il effectue une remise avant la remise de riposte